



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 095-219506128-20250324-DEL12032025-BF

Berger
Levrault

N° 12.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :
12 mars 2025

Etaient présents :

Date d'affichage :
12 mars 2025

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES,
Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA,

Madame LE MILLOUR, Madame DA CRUZ, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués

Nombre de
conseillers :

Monsieur JANIVEL, Monsieur INDIANA, Madame THEMOT, Monsieur SAINTE BEUVE,
Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux

◆ En exercice : 26

Formant la majorité des membres en exercice

◆ Présents : 17

◆ Votants : 25

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur CHOCHOIS a donné pouvoir à Monsieur INDIANA
Madame DOS RAMOS a donné pouvoir à Madame DE OLIVEIRA
Madame AMBERT a donné pouvoir à Madame JAKIC
Madame MATHURINA a donné pouvoir à Monsieur JANIVEL
Monsieur ESNEE a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO
Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE
Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE

Absente excusée :

Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Madame LE MILLOUR et Monsieur LUNAZZI

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations, à la Caisse des Ecoles et au Centre
Communal d'Action Sociale pour l'année 2025

RAPPORTEUR : Madame Sonia DE OLIVEIRA

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les crédits inscrits au Budget Primitif 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date
du 3 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission du 26 février mars 2025,

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 095-219506128-20250324-DEL12032025-BF

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission culturelle en date du 26 février mars 2025,

CONSIDERANT la volonté politique d'ajouter une subvention exceptionnelle en faveur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

CONSIDERANT qu'une enveloppe de 90 000 € a été allouée et sera répartie en respectant la procédure d'attribution à destination des associations sportives et culturelles.

CONSIDERANT qu'une enveloppe de 36 181 € a été allouée à la Caisse des Ecoles.

CONSIDERANT qu'une enveloppe de 5 000 € a été allouée au Centre Communal d'Action Sociale.

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ **ATTRIBUE** une enveloppe de 90 000 € pour les demandes de subventions aux associations.
- ⇒ **ATTRIBUE** une enveloppe de 36 181 € à la Caisse des Ecoles.
- ⇒ **ATTRIBUE** une enveloppe de 5 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 30 mars 2025



Le Maire

Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.